



Académie de
REIMS

AFFILIATION ET PRISE DE LICENCE Année scolaire 2011 – 2012

NOUVEAUTES 2011-2012 :

Trois décisions importantes, ont été validées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'UNSS :

- le contrat est généralisé pour la prise de licences. Il n'y aura plus de « Licence plein tarif » (achat à l'unité) :

* Pas de changement de prix pour les AS en contrat en 2010-2011

* Application d'un « contrat accompagné » pour les AS qui étaient en « licences plein tarif » en 2010 - 2011, sur la base du coût du nombre de licences plein tarif achetées en 2010-2011 + 100 euros (soit l'équivalent de 5 licences de plus)

- l'AS peut produire des licences « adultes », gratuites :

* animateurs d'AS

* dirigeants (Membre du bureau directeur)

* adultes de la communauté éducative de l'établissement (notamment Vice Président parent)

- Une académie « Internationale » regroupera les lycées et collèges affiliés à l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger). Ces établissements pourront s'affilier et licencier leurs élèves.

La procédure d'affiliation sera validée par la Direction Nationale de l'UNSS ultérieurement.

I - Pré Affiliation - Affiliation

- Les procédures sont sécurisées. L'utilisation d'un navigateur internet récent, de préférence Firefox, est requis pour gérer convenablement les fonctionnalités du portail Internet.
- Se connecter à l'adresse **www.unss.org** .
- Saisir son identifiant AS ainsi que son mot de passe (1) puis cliquer sur connexion,
- Choisir Affiliation dans le menu en haut à gauche,
- Une page apparaît avec un tableau vous indiquant les différentes étapes à effectuer

(1) En cas de perte du mot de passe prendre contact avec votre service UNSS



• Première étape : La Pré Affiliation

Avant de vous pré-affilier veuillez à posséder les infos suivantes :

- Identité de l'établissement
- Nom et prénom du chef d'établissement
- Code RNE
- N° de SIRET : le renseignement de ce N° est facultatif sur le serveur, mais est obligatoire pour toute demande de subvention. Il peut être obtenu auprès de la


direction régionale de l'INSEE sur présentation par l'AS des statuts de l'association, du récépissé de déclaration à la préfecture, et de l'extrait de parution au Journal Officiel.

- Email de l'établissement
 - le type d'assurance (collective MAIF, collective autre que MAIF ou individuelle).
-
- Effectifs d'élèves scolarisés (Garçons + Filles), nombre d'enseignants d'EPS, nombre d'animateurs d'AS, nombre d'animateurs extérieurs
 - Type d'assurance choisi.
 - Coordonnées du secrétaire d'AS
 - Email du secrétaire d'AS
 - Relevé d'identité bancaire de l'AS
 - le mode de paiement (prélèvement automatique ou prépaiement)
-
- Cliquez sur l'icône Affiliation à gauche de la page, la page pré affiliation s'ouvre
 - **Vérifier et Remplir soigneusement tous les champs** (toutes les informations sont nécessaires pour un bon fonctionnement de votre AS).

Etablissement	
Nom et prénom du chef d'établissement :	MME <input type="text"/>
Nom de l'établissement :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal - Ville :	<input type="text"/>
Tél :	<input type="text"/>
Fax :	<input type="text"/>
Tél gymnase :	<input type="text"/>
Courriel 1 :	<input type="text"/>
Type :	Collège
Catégorie :	Public
Zone :	indéfini
Label :	Choisissez...
Type d'assurance :	Choisissez...
N° RNE :	<input type="text"/>
N° SIRET :	<input type="text"/>
Dép. de rattachement :	051 - MARNE
District :	018

Effectifs d'élèves scolarisés	
Garçons :	<input type="text"/> (annee précédente: 185)
Filles :	<input type="text"/> (annee précédente: 166)
Total effectifs d'élèves scolarisés :	<input type="text"/>
Couleur des maillots :	<input type="text"/>
Postes d'EPS :	<input type="text"/>
Demi postes d'EPS :	<input type="text"/>
Animateurs d'AS :	<input type="text"/>
Autres animateurs d'AS :	<input type="text"/>

Remarques :

- Assurance : passez la souris sur :  pour prendre connaissance du rappel légal concernant l'assurance. Bien choisir l'assurance, le type de licence (individuelle, contrat), ainsi que votre mode de règlement.
- Effectif : Modifier les données inexacts:
 - Elèves : si les effectifs d'élèves scolarisés de l'établissement ne sont pas connus ou incertains en début d'année, ceux de l'année précédente sont rappelés.
Dans certains cas, certains effectifs (élèves de SEGPA qui n'ont pas EPS en collèges, élèves de classes post-bac en lycées) peuvent être déduits des effectifs globaux de l'établissement.
 - Animateurs : Prise en compte des TZR dans le champ animateur de l'AS uniquement s'ils sont en poste à l'année dans un établissement. Attention dans le cas où ils seraient dans plusieurs établissements, ils ne pourront être saisis que dans un de ces établissements.

Secrétaire d'AS	
Nom et prénom : M. <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Courriel : <input type="text"/>
Code postal - Ville : <input type="text"/>	
Informations financières	
Votre ou vos tarif(s) de cotisation du licencié : 12 / <input type="text"/>	Tarifs en Euros pour l'année scolaire 2011/2012
Moyen de paiement : Prél. Auto. <input type="text"/>	Affiliation / Réaffiliation : 80,00 € <small>(comprend l'abonnement à la revue officielle de l'UNSS)</small>
 Tarif licence : Contrat normal <input type="text"/>	Base pour le contrat licence : 13,50 €
Montant du contrat normal : 0,00 € <small>Calculé en fonction de votre effectif scolarisé (0)</small>	Assurance MAIF individuelle : 0,75 €
Nombre de licences minimum pour rentabiliser le contrat normal : 0	



A14 Suite à une décision validée par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'UNSS, le contrat est généralisé pour la prise de licences. Il n'y aura plus de « Licence plein tarif » (achat à l'unité)

En conséquence :

- A toutes les AS qui étaient en contrat en 2010-2011, le contrat sera appliqué par défaut, ainsi qu'à toute nouvelle AS créée.
- **Pour les AS qui étaient en « Licences plein tarif » en 2010-2011, avec peu de licenciés, un « Contrat accompagné » sera proposé base du coût du nombre de licences plein tarif achetées en 2010-2011 + 100 euros.**

1 – Sur le formulaire d'affiliation, le système calculera le coût du « contrat normal » de l'année 2011-2012 en fonction des effectifs d'élèves scolarisés renseignés : **Contrat_Normal**. Le système indique le seuil de licences à prendre pour rentabiliser le forfait.

2 – Le système comparera ce **Contrat_Normal** avec le contrat de l'année 2010-2011 (**contrat_N-1**), en prenant en compte le nombre de licenciés 2010-2011 :
contrat_N-1 = (X licenciés année 2010-2011 * coût licence individuelle) + 100 €

3 – Si : coût **contrat_N-1** < coût **Contrat_Normal**, alors l'AS aura le choix :

- D'opter pour ce « Contrat accompagné » :

Contrat_Année_en_cours = contrat_N-1

(X licenciés année N-1 * coût licence individuelle) + 100 €)

- Ou d'opter pour le « contrat normal » si l'AS pense atteindre l'effectif de licenciés correspondant au contrat normal.

Contrat_Année_en_cours = contrat_Normal

Cette méthode prend de fait en compte les AS qui avaient fait une erreur de choix de Contrat (« Plein tarif » au lieu de « Tarif Contrat ») en 2011-2012.

Dans le champ « LICENCE » du fichier des affiliations figurera : « Contrat normal » ou « Contrat accompagné » pour pouvoir distinguer les AS sur le plan statistique.

ASSURANCE RAPPEL LEGAL :

« Il vous appartient (chef d'établissement, Président de l'AS) de souscrire un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association, ses cadres et les adhérents (article L321-1 du code du sport).


Il vous appartient également de vérifier que chaque adhérent est couvert en dommages corporels dans le cadre des activités de l'AS. (RI UNSS)

Plusieurs possibilités.

- Contrat collectif souscrit auprès de la MAIF : toute couverture
- Contrat collectif souscrit auprès d'une autre compagnie d'assurance

Pas de contrat collectif : la MAIF vous propose de souscrire pour chaque adhérent une assurance dite « MAIF individuelle ». Cette souscription vous sera proposée au moment de la commande de chaque licence, pour les élèves qui ne sont pas en mesure de vous présenter une attestation d'assurance.

Vous trouverez des informations complémentaires dans l'article MAIF de la revue Equilibre N° 24 de juin 2009, ou sur l'espace communication du portail UNSS.

Concernant le **choix du contrat proposé**, le rappel suivant sera accessible passant la souris sur  :

"Après avoir déclaré ci-dessus les effectifs garçons et filles d'élèves scolarisés dans votre établissement, cette page affiche ci-dessous le nombre de licences minimum que vous devrez commander pour que le choix du CONTRAT NORMAL soit rentable pour votre AS.

Vous étiez en contrat en 2010-2011, ou votre nombre de licenciés vous permettait de choisir le contrat : la formule « Contrat normal » est appliquée pour 2011-2012.

Vous étiez en « Licence Plein tarif » en 2010-2011. Le choix va vous être proposé de choisir le « Contrat normal », si vous pensez atteindre l'effectif de licenciés correspondant au contrat normal, ou le « Contrat accompagné » sur la base :
(Nombre de licenciés année 2010-2011 * coût licence individuelle) + 100 €

VALIDER les données cliquez sur le bouton « **enregistrer et se pré affilier** ».

Soyez très attentif dans la réalisation de cette étape, des erreurs ou des oublis ne permettront pas au SR UNSS de valider votre saisie et donc de vous affilier.
La pré affiliation ne permet pas la prise de licence.

• Seconde Etape : L'Affiliation

- La pré Affiliation est vérifiée par le SR UNSS.
- Ce dernier valide et donne ensuite la possibilité à l'AS de s'affilier.
- En cas de problèmes nous vous contacterons.

L'AS retourne sur le portail dans le menu :

'Gestion -> Affiliation'



L'AS apparaît alors avec l'état:

Pré-affiliée :	OUI	Ouverte :	OUI	Débloquée :	OUI	Affiliée :	NON
----------------	-----	-----------	-----	-------------	-----	------------	------------

En cliquant sur le bouton '**AFFILIATION**', l'AS peut vérifier les données du formulaire, puis cliquer sur: '**ENREGISTRER & S'AFFILIER**' pour valider son affiliation.

L'AS accède alors à la saisie des animateurs d'AS (renseigner de façon précise les noms et les activités encadrées)

La saisie de tous les animateurs d'AS déclarés et de l'activité encadrée est rendue obligatoire par le système à partir du 1^{er} novembre, ceci afin de permettre aux services UNSS d'exploiter la base de données des animateurs en fonction de l'activité animée à l'AS.

LICENCE ADULTE GRATUITE

Animateurs d'AS : Lorsque l'AS renseignera ses animateurs, elle pourra générer des licences adultes.

Pour les autres adultes, une entrée « Commandes licences adultes » permettra de saisir :

- Les membres du bureau directeur : « Dirigeant » (autre qu'animateur)
- Les adultes de la communauté éducative de l'établissement (notamment les Vice-Présidents).

Le système offrira la possibilité de récupérer ou imprimer la liste des adultes licenciés. La licence adulte ne fera pas l'objet d'envoi de carton licence.

Lorsque **tous les animateurs d'AS** ont été enregistrés, l'AS clique sur **ENREGISTRER & S'AFFILIER**.

Le système vous informe de votre affiliation, en cliquant sur continuez la page affiliation / licence réapparaît toutes les opérations sont possibles :

- modifier des éléments de la feuille d'affiliation
- modifier les animateurs d'AS
- saisir les activités, les spécialités et grades de chaque animateur d'A.S.
- obtenir un duplicata de la feuille d'affiliation
- avoir accès aux informations financières
- voir, imprimer ou télécharger la liste des licenciés
- commander des licences

L'affiliation n'est donc définitive que lorsque tous les animateurs d'AS ont été saisis.

II – Prise de licences

Il faut être affilié pour accéder à ce service.

Les modalités de prise de licence sont identiques à l'année scolaire 2010/2011

➤ L'ouverture du service de la gestion des licences aura lieu le : **5 septembre 2011**

III – Les tarifs

Deux choix possibles :

- un achat globalisé de licences au travers d'un contrat attractif et personnalisé prenant en compte le type d'établissement et son effectif.

1/ LES TARIFS

	2010/2011	2011/2012
Affiliation	80 €	80 €
MAIF individuel	0,75 €	0,75 €
Base de calcul pour le contrat Licence	13,50 €	13,50 €
Achat à l'unité	18 €	18 €

2/ LE CONTRAT PERSONNALISÉ NORMAL - Mode de calcul.

a/ Le calcul du pourcentage de l'effectif de l'établissement à prendre en compte.

PARAMETRES DE CALCUL DU CONTRAT		
Collège	Lycée	L.P.
27	20	18

Formule de calcul :

Remarque : Uniquement pour le calcul du pourcentage, les établissements dont l'effectif est supérieur à 1000 élèves, seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 1000.

Les établissements dont l'effectif est inférieur à 250 élèves, seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 250 ('effectif corrigé')

Pourcentage de l'effectif pris en compte = **paramètre - (effectif corrigé / 100)**

b/ Le calcul du coût du contrat :

(effectif réel) x (% calculé) x (13,50 €)

Remarque :

- 13,50 € est le paramètre financier permettant de calculer le coût du contrat.
- le choix du contrat permet un financement adapté à tout établissement dynamique sur la base de son effectif et de son type.
Ainsi, plus le nombre de licences enregistrées est important, plus le prix de revient du carton est faible.
- l'effectif d'établissement pris en compte sera celui enregistré par chaque rectorat pour l'année scolaire 2010/2011 si l'effectif 2011/2012 n'est pas encore connu.

3/ DES FACILITÉS

- Les prélèvements bancaires au niveau des AS et des services régionaux s'effectueront à partir de **fin Novembre 2011**, ne concerneront que les **achats de licence** et seront réalisés sur les mêmes modalités que les années précédentes (paiement en trois mensualités pour les contrats).
- Les prélèvements concernant les affiliations se feront dès Septembre 2011 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

IV – Le règlement des licences

- Les modalités d'achat de licences sont reconduites pour 2010-2011.
- Les prélèvements bancaires au niveau des associations s'effectueront selon les mêmes modalités qu'en 2010-2011 à savoir :
 - ➔ pour les affiliations prélèvement dès **septembre 2011**.
 - ➔ pour les contrats, prélèvement à partir de novembre **2011**. (En trois mensualités)

Prélèvement bancaire automatique recommandé

RAPPEL : Pour les AS en prépaiement la procédure de règlement de 2010 – 2011 est reconduite (consulter la fiche « modalités de paiement » figurant dans l'ensemble des documents de rentrée ou contacter le SR UNSS).

En cas de modification bancaire (changement de banque ou de coordonnées) l'AS devra faire parvenir un RIB au service régional UNSS.

Votre Référente au service régional UNSS : Mme HAAS Nathalie

V - La gestion des licences

a/ Les élèves licenciés par Internet et n'ayant pas reçu leurs licences à temps pour la compétition :

L'AS a la possibilité d'éditer à partir du serveur la liste de ses licenciés, avec la date et l'heure de prise de licence. Cette liste doit être certifiée par le chef d'établissement. L'élève présente ce document avec une pièce d'identité.

b/ Licences perdues :

De manière exceptionnelle, une réédition est possible. La solution indiquée au paragraphe précédent est la plus rapide et est conforme aux règlements généraux de l'UNSS.

c/ Pertes ou vol de lots de licences :


L'AS fait toutes les recherches nécessaires, puis le signale à son DSR, qui fera une demande de réédition du lot à la SIRTEM.

d/ L'impression des licences et le délai d'expédition :

- moins de 10 licences = 8 jours maximum après leur saisie. Les A.S. peuvent demander un envoi express qui est facturé au prix de 1€
- + de 10 licences au plus tard le lendemain de leur saisie (jours ouvrés).

e/ Modifications de licences :

Une licence saisie ne peut pas être supprimée, par contre elle peut être modifiée par le DSR à la demande de l'A.S. qui doit être en possession du carton édité par la SIRTEM. Les modifications peuvent concerner le sexe, la date de naissance ou l'orthographe des nom et prénom.

	<p>Académie de REIMS</p> <p align="center">ATTESTATION DE MODIFICATION D'EFFECTIFS</p>
---	--

Je soussigné, Président de l'AS du collège - lycée
 certifie l'exactitude des effectifs ci-
 dessous, et demande une modification suite à notre affiliation à l'UNSS pour l'année scolaire
 2011-2012

Elèves scolarisés au 05 septembre 2011 :

Garçons :	Filles :	TOTAL :
------------------	-----------------	----------------

Fait à, le

Signature et cachet de l'établissement

**Document indispensable à utiliser pour les changements
d'effectifs établissement
supérieur ou inférieur à 20 élèves**

**Attention la modification des effectifs sera impossible après 9
décembre 2011**

A renvoyer au Service Régional UNSS de l'Académie de REIMS
 247 b rue PV Couturier 51100 REIMS
 Fax : 0326775831 – dsr21@unss.org